

*Délai d'opposition: 24 juin 1959*

---

## LOI FÉDÉRALE

modifiant

**celle qui concerne le désendettement de domaines agricoles**

(Du 13 mars 1959)

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu le message du Conseil fédéral du 31 octobre 1958 <sup>(1)</sup>,

*arrête:*

### I

L'article 114 de la loi du 12 décembre 1940 <sup>(2)</sup> sur le désendettement de domaines agricoles est modifié comme il suit:

*Art. 114, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> al.*

I. Aide  
financière

<sup>1</sup> La Confédération prolonge l'œuvre de secours, y compris les œuvres productives, en faveur des agriculteurs dans la gêne et dignes d'être aidés; elle affecte à cette fin le solde non utilisé du fonds de désendettement.

<sup>2</sup> Les subventions fédérales seront fixées d'après la capacité financière des cantons et la situation de leurs régions de montagne; elles seront au moins égales aux prestations cantonales et peuvent être portées jusqu'au triple de ces dernières.

### II

Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur de la présente loi.

---

<sup>(1)</sup> FF 1958, II, 1409.

<sup>(2)</sup> RS 9, 79.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 13 mars 1959.

*Le président, Aug. Lusser*

*Le secrétaire, F. Weber*

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 13 mars 1959.

*Le président, Eugen Dietschi*

*Le secrétaire, Ch. Oser*

---

**Le Conseil fédéral arrête:**

La loi fédérale ci-dessus sera publiée en vertu de l'article 89, 2<sup>e</sup> alinéa de la constitution fédérale et de l'article 3 de la loi du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux.

Berne, le 13 mars 1959.

Par ordre du Conseil fédéral suisse:

*Le chancelier de la Confédération,*

**Ch. Oser**

12311

Date de la publication: 26 mars 1959

Délai d'opposition: 24 juin 1959

---

## **LOI FÉDÉRALE modifiant celle qui concerne le désendettement de domaines agricoles (Du 13 mars 1959)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1959
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	12
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	26.03.1959
Date	
Data	
Seite	511-512
Page	
Pagina	
Ref. No	10 095 355

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.